



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 48649

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'éducation aux médias. Il lui demande si la formation initiale et continue à l'éducation aux médias est actuellement généralisée à tous les enseignements et documentalistes.

Texte de la réponse

Dans le cadre de leur formation professionnelle (arrêté du 19 décembre 2006 relatif au cahier des charges de la formation des maîtres en institut universitaire de formation des maîtres), les enseignants sont incités à familiariser les élèves à l'univers des médias dès l'école primaire (décret n° 2006-830 du 11 juillet 2006). Les programmes d'enseignement soulignent l'importance de cette éducation, notamment, ceux d'histoire-géographie-éducation civique au collège, qui prévoient des travaux thématiques liés à l'apprentissage de la citoyenneté (évocation des faits d'actualité, rôle des médias) et impliquent un certain nombre de démarches : « Pour exploiter l'actualité, le professeur propose l'étude d'extraits d'articles de journaux de l'année scolaire, de documents audio-visuels, de sites web... ». Le Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (CLEMI), dont la mission est de sensibiliser la communauté éducative aux médias et de participer à l'offre de formation initiale et continue des enseignants, propose des outils, des supports pédagogiques concernant la lecture de la presse, l'organisation d'interviews, la fabrication de journaux et dispose d'un réseau d'enseignants-formateurs et d'un coordonateur dans chaque académie. D'après une enquête menée par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, en novembre 2008, au titre de l'année scolaire 2006-2007, parmi les enseignants chargés de la Semaine de la presse à l'école, ce sont principalement les professeurs de lettres et d'histoire-géographie qui s'impliquent dans l'éducation aux médias, conjointement avec les enseignants-documentalistes dont le rôle est prépondérant dans l'organisation de cette manifestation. Les plans académiques et départementaux de formation continue incluent des modules de sensibilisation à l'éducation aux médias. Certaines formations plus spécialisées sont conduites en partenariat, notamment avec le CLEMI ou les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), sous l'impulsion des délégués académiques à l'éducation artistique et culturelle (DAAC). On peut citer les modules suivants : « La revue de presse pour appréhender l'information » ; « Étudier la publicité » ; « Réaliser un journal scolaire » ; « Apprendre à décrypter le journal télévisé » ; « Apprendre avec les médias » ; « La vidéo pour éduquer aux médias ».

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48649

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mai 2009, page 4459

Réponse publiée le : 18 août 2009, page 8104